



Traité Baba Batra

Michna 6 - Chapitre 2

ניפול שְׁנֵמָצָא בְּתוֹךְ הַמְּשִׁים אָמָה,
הָרִי הוּא שְׁלִבֵּעַל הַשּׁוֹבֵךְ.
חוץ מִהַמְּשִׁים אָמָה,
הָרִי הוּא שְׁלֵמוֹצָאוֹ.
נִמָּצָא בֵּין שְׁנֵי שׁוֹבְכוֹת,
קָרוֹב לָזֶה, שָׁלוֹ, וְלָזֶה, שָׁלוֹ
מִחֲצָה לְמִחֲצָה, שְׁנֵיהֶם יִחַלְקוּ.

Un pigeonneau trouvé à l'intérieur d'une distance de 50 coudées [d'un colombier] appartient au propriétaire du colombier ; à l'extérieur de [la distance] de 50 coudées, il appartient à celui qui l'a trouvé. S'il est trouvé entre deux colombiers, il appartient au possesseur du colombier le plus proche ; s'il est trouvé à égale distance des deux, les deux propriétaires de [le] partageront.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions